



association intercommunale scolaire de l'esplanade

Begnins - Bassins - Burtigny - Coinsins - Duillier - Le Vaud - Longirod - Marchissy - Saint-George - Vich

Comité de Direction

Préavis du Comité de Direction de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade

**Demande d'un crédit extrabudgétaire d'un montant de
CHF 394'891,70 pour la démolition de 3 classes
existantes ainsi que la pose et la location d'éléments
modulaires provisoires sur le site scolaire de Duillier
pour la rentrée d'août 2022-2023**

Préavis N°04/2022

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers Intercommunaux,

Préambule

Le Comité de Direction de l'AISE a l'avantage de soumettre à votre approbation une demande de de crédit extrabudgétaire pour la démolition de 3 classes existantes ainsi que la pose et la location d'éléments modulaires provisoires sur le site scolaire de Duillier pour la rentrée d'août 2022-2023.

Situation actuelle

Conformément à l'article 22 alinéa 15 des statuts, l'AISE doit : « *planifier et mettre à disposition des locaux, installations et équipements nécessaires, d'entente avec la Direction de l'établissement et les autorités cantonales (article 27 LEO)* ». La Direction de l'Esplanade nous a présenté, en décembre 2020, un document « Rapport sur les besoins en locaux », que vous trouverez en annexe.

Un premier rapport vous avait déjà été présenté dans le préavis 01/2020, lors de la demande pour la pose d'éléments provisoires sur le site scolaire de Begnins dans l'attente de la réalisation d'une école primaire.

Il explique dès la page 6 « Nos besoins en locaux à partir de la rentrée 2020-2021, jusqu'à la rentrée 2024-2025 », selon la Direction scolaire pour l'avenir de l'établissement primaire et secondaire de Begnins-l'Esplanade.

Le dernier rapport de décembre 2020 permet de constater qu'il manquera une salle de classe pour les élèves du primaire à la rentrée prochaine 2022-2023 et deux dès la rentrée 2023-2024 sur le site scolaire de Duillier.

De plus, conformément à l'article 22 alinéa 8 des statuts de l'AISE « entreprendre les démarches auprès des Communes en vue d'obtenir la rénovation, la transformation ou la construction de locaux scolaires », le Comité de Direction a admis qu'un des bâtiments contenant trois locaux scolaires à Duillier était trop vétuste et qu'une nouvelle construction s'avérait adéquate.

D'entente avec la Commune de Duillier, il a été décidé qu'un nouveau bâtiment scolaire avec 6 locaux de 80 m², serait construit à la place des 3 classes vétustes actuelles. Afin de pouvoir avancer rapidement dans la construction de ce nouveau bâtiment, il est indispensable de détruire ces trois classes.

A la rentrée d'août 2022, selon le rapport et les discussions avec la Direction scolaire, le site scolaire de Duillier accueillera :

- 3 classes de 1P-2P
- 1 classe de 3P
- 1 classe de 4P
- 1 classe de 5P
- 1 classe de 6P

Ainsi, il est nécessaire de louer trois salles de classes de 80 m², afin d'y recevoir les élèves de 1P-2P. Un terrain, propriété de la Commune de Duillier, à proximité du centre communal et de l'UAPE est disponible. D'entente avec la Direction scolaire, l'école de Duillier sera provisoirement répartie sur deux sites distincts durant la durée des travaux. Un site avec les élèves de 1P-2P et l'autre site avec les élèves de 3P-6P.

Le Comité de Direction de l'AISE soumet à votre approbation le financement de la démolition du bâtiment existant, afin de permettre la nouvelle construction d'un bâtiment scolaire, ainsi que l'installation, la location et le démontage de trois classes provisoires, durant la durée des travaux, sur le site scolaire de Duillier.

Descriptif du projet

Démolition des 3 classes vétustes :

En cas d'acceptation de ce préavis, la commune de Duillier pourra entamer la démolition des 3 classes vétustes sises sur la parcelle de l'école.

Bâtiment à démolir



Les coûts de démolition sont chiffrés sur la base des devis reçus. Ils tiennent compte d'un rapport amiante qui a relevé que la toiture ainsi que le chauffe-eau contiennent de l'amiante et devront être évacués selon les normes en vigueur.

Ces coûts comprennent la démolition, l'évacuation et traitement des déchets amiantés pour les trois classes.

A ce montant, il est nécessaire d'ajouter les amortissements restant sur les trois classes à démolir en faveur de la Commune de Duillier, pour solde de tout compte sur le bâtiment détruit selon l'article 5.2.1 du règlement des loyers.

<i>Commune</i>	<i>Typologie</i>	<i>Année</i>	<i>Coûts de construction</i>	<i>Amortissements</i>	<i>VNC</i>
<i>Duillier</i>	<i>Classe</i>	<i>1994</i>	<i>128'733</i>	<i>28</i>	<i>8'703.00</i>
	<i>Classe</i>	<i>1995</i>	<i>202'512</i>	<i>27</i>	<i>20'435.00</i>

- **Coûts de démolition et amortissements restants**

Démolition et évacuation, devis Valentino	CHF 44'700.00
Amortissements restants selon statuts de l'AISE	<u>CHF 29'138.00</u>
Total	CHF 73'838.00

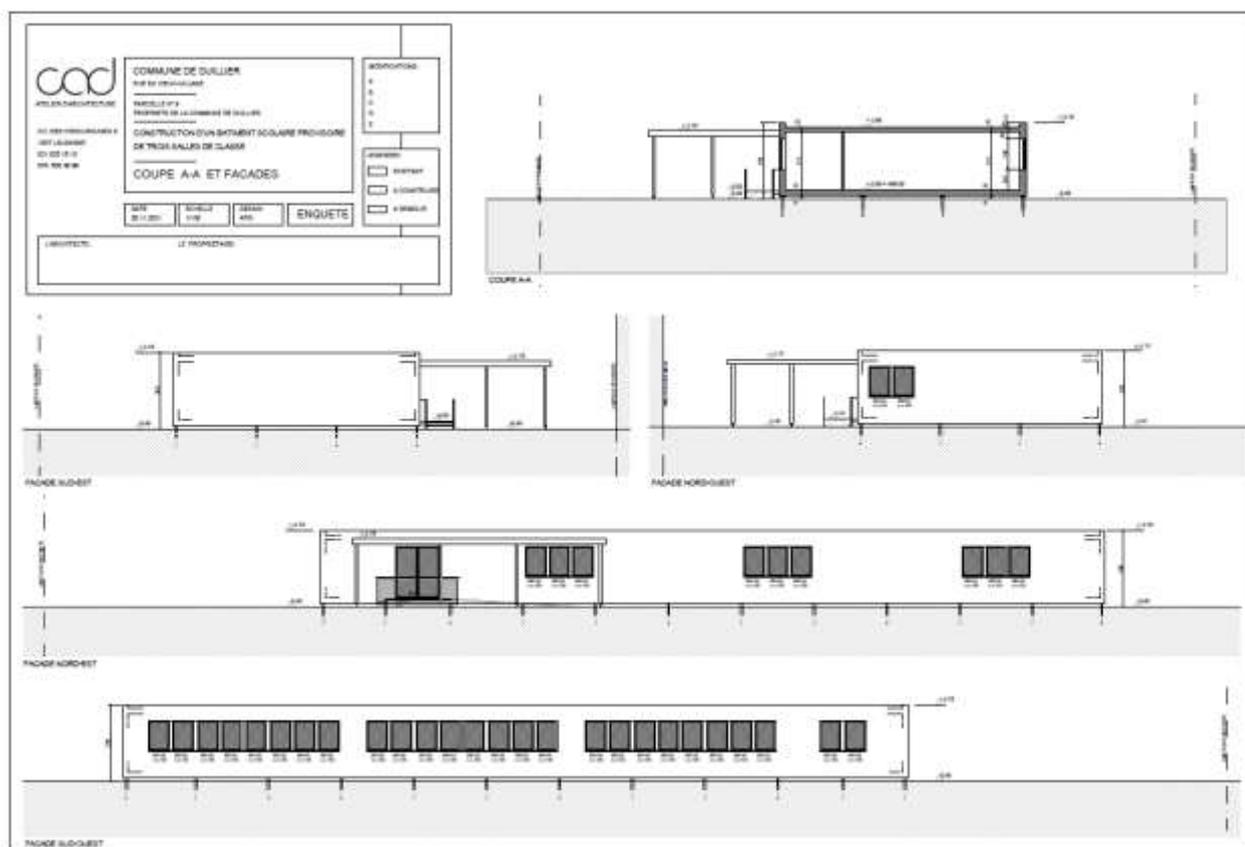
Installation et location de 3 classes provisoires :

Les éléments modulaires qui permettent la réalisation de trois classes d'environ 80m², d'une salle des maîtres, de sanitaires et d'un petit préau couvert seront installés sur une parcelle communale.

Ce bâtiment provisoire sera installé de pleins pieds ; un espace sera aménagé pour créer la zone de récréation ; un couvert permettra d'abriter les enfants en cas de pluie et les minibus pourront accéder à proximité immédiate de l'entrée de cette école. Au vu de l'âge des enfants accueillis (4-5 ans), une clôture délimitera l'espace réservé aux écoliers et sécurisera les lieux vis-à-vis des propriétés voisines.

Les éléments provisoires que nous vous proposons sont parfaitement isolés et conformes aux réglementations en vigueur.

Le Comité de Direction favorise une location durant la durée des travaux plutôt qu'un achat. L'installation de ces trois classes est provisoire en attendant la réalisation du nouveau bâtiment définitif sur le site scolaire de Duillier.



- **Coûts d'installation, de location de 3 classes provisoires et de remise en état du terrain**

	2022	2023
Architecte, mise à l'enquête et permis de construire	CHF 40'000.00	
Géomètre et gabarits	CHF 4'000.00	
Location mensuelle Fr. 9'000.- devis Conecta	CHF 45'000.00	CHF 108'000.00
Installations transport, mise en place et montage	CHF 29'100.00	
Installation transport et démontage		CHF 27'100.00
Montage des fondations devis Krinner	CHF 43'000.00	
Démontage des fondations et remise en état du terrain		CHF 4'000.00
Bilan thermique, études incendie	CHF 8'000.00	
Raccordements sanitaires et électricité	CHF 35'000.00	
Pictogramme LED, horloge et SAS	CHF 10'000.00	
Installation Informatique wifi (estimation)	CHF 6'000.00	
Paratonnerre / mise à terre (estimation)	CHF 5'000.00	
Préau couvert	CHF 30'000.00	
Aménagements extérieurs (cour et clôture)	CHF 20'000.00	
Electricité, entretien et nettoyages	CHF 13'000.00	CHF 30'000.00
Divers et imprévus	<u>CHF 10'000.00</u>	<u>CHF 10'000.00</u>
Total HT	CHF 298'100.00	CHF 179'100.00
TVA 7,7%	<u>CHF 22'953.70</u>	<u>CHF 13'790.70</u>
TOTAL TTC	<u>CHF 321'053.70</u>	<u>CHF 192'890.70</u>

Le Codir vous propose d'accepter également le principe d'une prolongation de la location, si la réalisation du bâtiment définitif devait être décalée dans le temps et de pouvoir imputer au budget de fonctionnement de l'AISE les CHF 9'000.- de location mensuelle supplémentaires ainsi que les frais d'électricité, entretien et nettoyages nécessaires.

Vous trouverez ci-dessous la répartition des charges par année avec les frais inhérents au montage en 2022 et au démontage prévu fin 2023 :

Année 2022 :	CHF	321'053.70
Année 2023 (avec 12 mois de location et entretien) :	CHF	192'890.70

La demande du crédit extrabudgétaire que le Comité de Direction de l'AISE a l'avantage de soumettre à votre approbation porte sur l'année 2022 uniquement, soit un montant de **CHF 394'891.70**, qui comprend la démolition des 3 classes vétustes et leurs amortissements restants ainsi que l'aménagement des lieux, la mise en place et la location de 3 classes provisoires.

En cas d'acceptation de ce préavis, les montants de l'année 2023 susmentionnés seront portés sur le budget de fonctionnement de l'AISE de cette année-là ou décalés sur 2024 en cas de retard plus conséquent sur les travaux de la nouvelle construction. Dans ce cas, seule la location et les frais d'entretien des 3 classes provisoires seront imputés dans le budget 2023.

Financement des classes provisoires

Le financement de la location de ces modulaires ainsi que les frais inhérents (électricité et nettoyages), seront imputés sur la ligne 520.3161.03 « Location modulaires Duillier » (à créer) du compte de fonctionnement.

En conclusion :

A la lecture du rapport de la Direction de l'Esplanade de décembre 2020, au vu de l'urgence du manque de locaux scolaires sur les villages du bas de notre Association, l'évolution du système scolaire vaudois, de la démographie à venir et de l'état d'un des deux bâtiments scolaires actuels de Duillier, la pose de ces éléments provisoires sur le territoire de Duillier nous permettra d'agrandir le site scolaire de Duillier et ainsi de pallier au manque de classes à long terme.

Ainsi délibéré par le Comité de Direction dans sa séance du 25 mars 2022 pour être soumis à l'approbation du Conseil Intercommunal :

Le Conseil Intercommunal

- Vu le préavis n°04/2022. Demande d'un crédit extra budgétaire de CHF 394'891.70 pour la démolition de 3 classes existantes, du versement des amortissements restants, ainsi que la pose et la location d'éléments modulaires provisoires sur le site scolaire de Duillier pour la rentrée d'août 2022-2023 ;
- Oüi les conclusions du rapport de la Commission de gestion et des finances ;
- Oüi les conclusions du rapport de la Commission des constructions scolaires ;
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;

Décide

- D'octroyer un crédit extrabudgétaire de **CHF 394'891.70** pour la démolition de 3 classes existantes, du versement des amortissements restants, ainsi que la pose d'éléments modulaires sur le site scolaire de Duillier pour la rentrée d'août 2022-2023.
- De financer ce crédit extra budgétaire sur la ligne 520.3161.03 Location modulaires Duillier (à créer), du compte de fonctionnement.
- D'intégrer aux budgets des années 2022, 2023 les montants suivants :
 - Année 2022 : CHF 394'891.70
 - Année 2023 : CHF 192'890.70
- D'accepter de prolonger la location des classes provisoires jusqu'à la réalisation du bâtiment définitif, si nécessaire.

Coinsins, le 26 avril 2022

Au nom du Comité de Direction de l'AISE

La Présidente :



Claudine Vanat-Gachet

La Secrétaire :



Vanessa Wicht

Au nom du Conseil Intercommunal de l'AISE

Le Président :

Antoine Nicolas

La Secrétaire :

Vanessa Wicht

Projet

Transformation et agrandissement du site scolaire de Duillier pour votre information

Ce nouveau bâtiment scolaire accueillera 6 locaux de 80 m², dont 2 divisibles en salles de 40 m² avec entrée indépendante pour les besoins de l'école, ainsi que l'UAPE d'une capacité d'accueil de 60 enfants.

L'UAPE de 240 m² environ sera installée au rez-de-chaussée ainsi que 2 classes et les sanitaires communs. L'étage disposera de 4 classes ainsi que des sanitaires et les locaux techniques. Un préau couvert extérieur sera créé à l'entrée du bâtiment afin de répondre aux normes sur les constructions scolaires en vigueur actuellement.

La surface totale de ce bâtiment sur deux niveaux, est de 998,7 m², ainsi qu'un couvert extérieur d'environ 70 m².

Afin d'avancer dans le dossier de construction de ce bâtiment et de permettre à la Direction scolaire de disposer de locaux supplémentaires rapidement, la Municipalité de Duillier a proposé à son Conseil communal en 2021, deux préavis concernant les travaux préliminaires ainsi que les études de dossiers pour les procédures de soumission aux marchés publics. Le préavis 03/2021 de CHF 75'000.00 ainsi que le préavis 15/2021 de CHF 130'602.00 ont été validés par le Conseil communal de Duillier.

Grâce à ces études préliminaires, la procédure des marchés publics a pu être réalisée début 2022. Dès lors, un préavis demandant un crédit d'investissement de CHF 4'000'000.00 pour la transformation du site scolaire (construction de 6 nouvelles classes et de locaux pour l'UAPE) va être proposé au Conseil communal de Duillier.

La répartition financière entre la Commune de Duillier et l'AISE sera établie selon les m² utilisés :

Surface totale du bâtiment	998,70 m ²
Couvert extérieur	<u>69,40 m²</u>
Total	1'068,10 m²
UAPE	238,45 m ²
Locaux scolaires, parties communes, couvert	777,00 m ²
Sanitaires enfants et adultes sur 2 niveaux (2x 26,32)	52,65 m ²

Répartition des charges

UAPE et 1 bloc sanitaire enfants et adultes	264,77 m ²	Duillier soit 25% arrondi
Locaux scolaires, parties communes, couvert 1 bloc sanitaire enfants et adultes	803,33 m ²	AISE soit 75% arrondi

Coûts estimés de cette transformation sur le site scolaire de Duillier :

Préavis 03/2021	CHF	75'000.00
Préavis 15/2021	CHF	130'602.00
Transformation du site scolaire devisé	CHF	4'000'000.00
Divers et imprévus (5 %)	CHF	210'000.00
Total	CHF	4'415'602.00

Soit un prix au m2 de **CHF 4'134/m2**

Prix des constructions plafonné selon le règlement des loyers de l'AISE = CHF 7'500/m2 (art. 5.2.1)

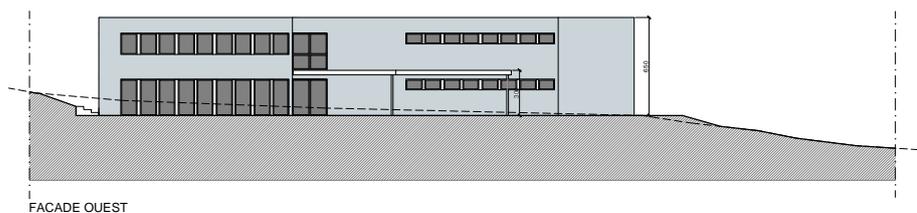
Bâtiment projeté avec 6 locaux scolaires et UAPE

COMMUNE DE DUILLIER - PARCELLE N°339
CONSTRUCTION D'UN BATIMENT SCOLAIRE AVEC UAPE

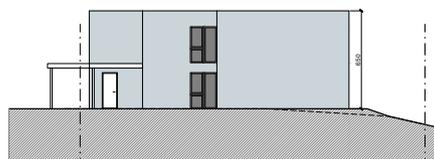
1/200
08.11.2021

cad
ATELIER D'ARCHITECTURE
CHEMIN DES CROIX-ROUGES 8
1007 LAUSANNE
021 625 15 10
079 530 36 69

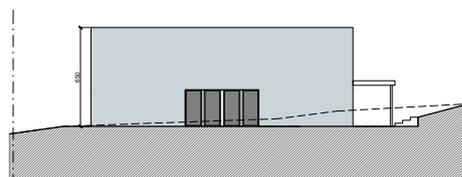
FACADES



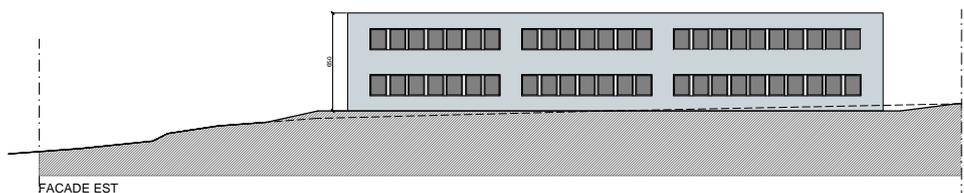
FACADE OUEST



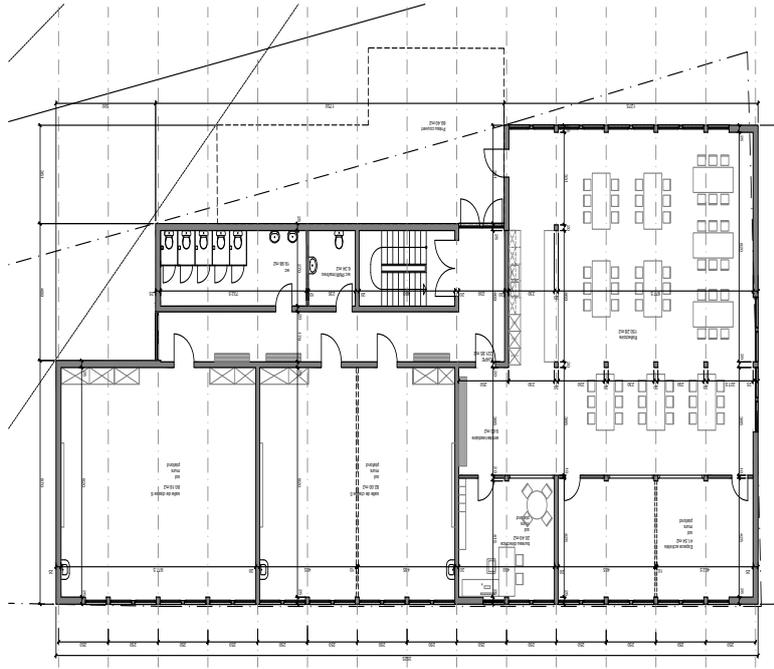
FACADE SUD



FACADE NORD



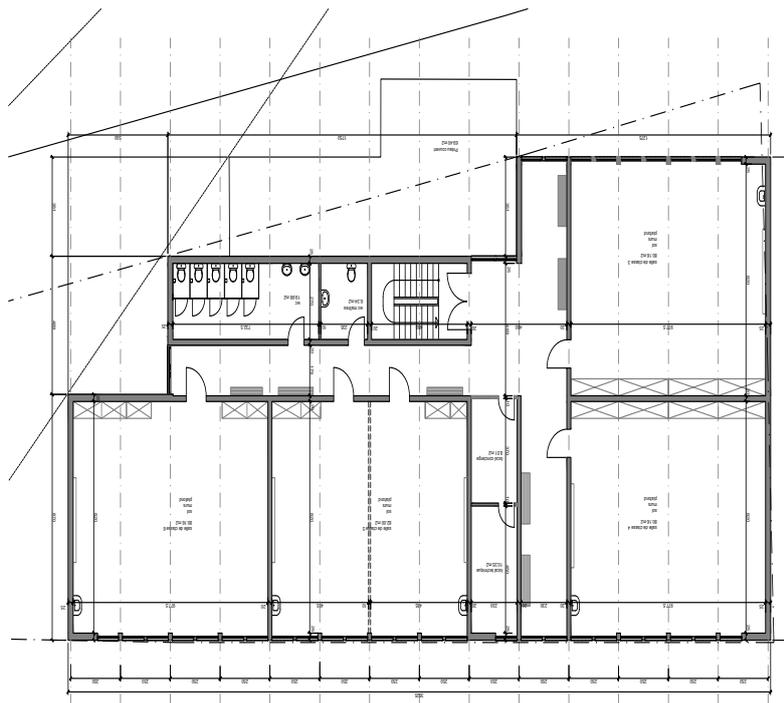
FACADE EST



08 05 201
05 05 2012
08/05/2012
13:22:00
ccp

1/100
20.10.2011

REZ-DE-CHAUSSEE
CONSTRUCTION D'UN BATIMENT SCOLAIRE AVEC UAPE
COMMUNE DE DUILIER - PARCELLE N°339



08 05 201
05 05 2012
08/05/2012
13:22:00
ccp

1/100
16.10.2011

1er ETAGE
CONSTRUCTION D'UN BATIMENT SCOLAIRE AVEC UAPE
COMMUNE DE DUILIER - PARCELLE N°339